WWW.CHATELAUDREN-PLOUAGAT.FR

# LES NOUVELLES DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

N°1
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2020

P. 5

## LE CAMPING DE L'ÉTANG FAIT PEAU NEUVE

P. 6
ÇA BOUGE DANS LE BOURG

P. 8
DÉSHERBAGE SANS PESTICIDES

P. 14
LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Châtelaudren - Plouagat

# Édito

## SOMMAIRE


**04 RETOUR EN IMAGES**

**05 VIE LOCALE**

TOURISME

COMMERCE & ARTISANAT

À VOTRE SERVICE

VIE SCOLAIRE

SOCIAL

CHANTIERS & TRAVAUX

**12 URBANISME**

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

DOSSIERS D'URBANISME

**14 VIE MUNICIPALE**

LES ÉLUS & COMMISSIONS

LES CONSEILS MUNICIPAUX

**18 INFOS PRATIQUES**

ÉTAT CIVIL

VOS SERVICES

**19 AGENDA**

VOS RENDEZ-VOUS


La sortie de ce nouveau magazine d'information fait partie des nouveautés de la mandature élue le 15 mars dernier 2020. Baptisé « Les Nouvelles de Châtelaudren-Plouagat », en écho à la récente fusion des communes de Plouagat et Châtelaudren, ce nouveau format bimestriel permettra de mieux informer les habitants.

Le Covid étant là, il a fallu réorganiser toute la vie locale et une cellule de crise a immédiatement été mise en place. L'organisation à l'école et la vie publique ont été réinventées.

L'ensemble du personnel communal et éducatif a répondu présent. Avec l'évolution fréquente des protocoles, il a fallu régulièrement se remettre en question. Aucun temps mort pendant cette période de transition, l'exécutif, anciens et nouveaux élus a travaillé ensemble, sous la forme de visioconférences lors des bureaux municipaux.

Du coté des élus, le premier conseil municipal du 28 mai a permis d'installer enfin les 29 conseillers municipaux, et de désigner son maire, ses adjoint(e)s et ses conseillers délégués. Puis, les élus se sont répartis dans diverses commissions communales et dans les instances extérieures. Le conseil Communautaire a également installé ses représentants, avec 6 élus pour notre commune.

Avec le recul, aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons pu nous appuyer sur des personnes formidables. L'adaptation de nos agents en cette période a été remarquable, au pied levé ils et elles ont répondu présent et avec une efficacité qui les honore.

***« L'adaptation de nos agents a été remarquable »***

Coté chantiers et travaux, les évènements récents n'ont pas empêché notre commune d'avancer. Nos agents ont fait preuve d'un engagement remarquable pour assurer la continuité des services avec notamment : la fin des travaux rue des écoles, la prise en main d'une nouvelle désherbeuse à vapeur, la réinstallation du calvaire rue Pasteur, la réouverture du camping après travaux avec une hausse de fréquentation significative. Le fleurissement est encore, cette année, à la hauteur de l'investissement de nos jardiniers. Un grand merci à eux !

Dans les écoles, les enfants auront quelques surprises à la rentrée : les agents communaux ont beaucoup travaillé, pour réparer, sécuriser, aménager et embellir nos écoles. Nous les remercions car ils ont fait du bon boulot. Un nouveau jeu attend les plus petits dans la cour à Plouagat, de même que des parcours de jeux. Après un dernier trimestre complexe, les agents chargés de l'entretien des classes n'ont pas démérité non plus. Ils sont à pied d'œuvre pour recevoir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires possibles.


Châtelaudren - Plouagat

Le magazine d'informations de la commune de Châtelaudren-Plouagat paraît tous les deux mois.

**Directeur de la publication :** Olivier Boissière.

**Directeur de la rédaction :** Thibault Le Provost

**Comité de rédaction :** Olivier Boissière, Patrice Bérot, Thibault Le Provost, Patrick Martin, Sophie Philippe, Monique Lorant, Alain Trépard, Aline Le Roy, Isabelle Le Chanu, Naïs Silvant

**Impression :** imprimé à 2 300 exemplaires par Calligraphy Print

**Conception, rédaction et mise en page :** Mairie de Châtelaudren-Plouagat Téléphone : 02 96 74 10 84

**Crédit photos et illustrations :** Isabelle Le Chanu, Patrick Martin, Patrice Bérot, Daniel Turban, Thibault Le Provost, Freepik, Associations, Festival Attrap'sons

**Dépôt légal :** Août 2020


PEFC 10-31-1614 / Certifié PEFC / Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

IMPRIM'VERT®

Du coté de nos bourgs, de belles initiative sont venu animer notre été. Le marché hebdomadaire a résisté avec de belles animations en juillet et août, et le premier marché nomade, s'installe dorénavant chaque 3e vendredi du mois, sur la place Saint-Vincent. Malgré l'annulation ou le report de nombreuses manifestations comme le festival Attrap'sons. Couleurs de Bretagne a été maintenu, et les artistes sont venus arpenter et immortaliser nos belles ruelles. À la chapelle Notre-Dame-du-Tertre, l'exposition et les visites se sont prolongées tout l'été.

L'association des commerçants est en pleine reconstruction. Les expositions de la médiathèque vont reprendre dès que possible, toujours avec l'application des gestes barrières. Quand à notre site internet, il rencontre un vif sucès avec près de 3 000 visiteurs chaque mois.

À l'ensemble des agents de nos services communaux (technique, administratif, périscolaire), sans oublier nos EPHAD, et bien sûr notre directrice d'école et l'ensemble de son équipe éducative, nous tenons à vous tirer notre chapeau, pour votre implication sans failles, au service de tous. ■

**Monique Lorant**
Maire adjointe aux affaires scolaires, et à la vie associative et locale
et **Sylvie MEVEL-RAULT**
Maire adjointe aux affaires périscolaires

# AGENDA

## 1er SEPTEMBRE
Rentrée scolaire
pour les élèves
de primaire et collège

## 12 SEPTEMBRE
Forum des associations
à Boquého
*VOIR PAGE 19*

## 18 SEPTEMBRE
Marché nomade
Place Saint-Vincent
*VOIR PAGE 6*

## 19 SEPTEMBRE
Vente de livres
à la médiathèque de
Plouagat et à l'ancienne
bibliothèque de
Châtelaudren
*VOIR PAGE 19*

## 19-20 SEPTEMBRE
Visites de la chapelle
Notre-Dame du Tertre
dans le cadre des journées
du patrimoine
*VOIR PAGE 19*

## 16 OCTOBRE
Marché nomade
Place Saint-Vincent
*VOIR PAGE 6*

## DU 17 OCTOBRE AU 1er NOVEMBRE
Vacances scolaire
de la Toussaint

**VOUS SOUHAITEZ FAIRE FIGURER UN ÉVÈVENEMENT DANS LE PROCHAIN MAGAZINE ?**

Contactez la Mairie
de Châtelaudren-Plouagat
au 02 96 74 10 84

# Retour en images sur...

### LES NOCES D'OR DE M. ET MME RIOU.

Arlette et Guillaume ont célébré le 8 juillet leurs 50 ans de vie commune

### LE CONCOURS DE PEINTURE « COULEURS DE BRETAGNE »

L'édition 2020 s'est déroulée à Châtelaudren-Plouagat le jeudi 13 août 2020. Le jury a récompensé 5 enfants et adolescents, 4 adultes amateurs et 9 artistes confirmés. Le palmarès est disponible sur **www.couleursdebretagne.org**

### LA RÉCEPTION DES ÉLÈVES DE CM2 DES 2 ÉCOLES DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Vendredi 3 juillet, M. Le Maire, Olivier Boissière, a officialisé comme chaque année ce moment important dans la vie d'un élève qu'est le passage de la fin du primaire vers le collège en remettant 57 clefs USB, ainsi qu'un pot de miel de nos ruches à chacun des élèves des écoles publiques et privées.

### LE DÉPART EN RETRAITE DE MME DERRÉ-MÉVEL

Vendredi 3 juillet, M. Le Maire s'est rendu en classe pour saluer et remercier Françoise Derré-Mével pour ses 25 années d'enseignement.

### LE REPORT DE LA PREMIÈRE ÉDITION D'ATTRAP'SONS

Malgré le dispositif spécifique mis en place, le festival qui devait se tenir les 28 et 29 août, a du ê reporté en 2021. Vivement l'année prochaine !

RÉOUVERTURE

# Le Camping de L'étang fait peau neuve

*Jeudi 25 juin s'est déroulée la réception des travaux au camping municipal de l'étang, en présence des élus de la commission tourisme, patrimoine et développement commercial, du SDE et des entreprises.*

## UNE SITUATION IDÉALE

Le camping est un lieu prisé pour venir découvrir la commune, la petite cité de caractère, et son patrimoine, le Petit Écho de la Mode et ses nombreuses animations estivales sans oublier son calme, sa quiétude, son confort en bordure de l'étang et les nombreux commerces et services.

Idéalement situé à proximité de la RN12, la découverte du département des Côtes d'Armor en est facilitée, à 45 minutes de Paimpol, du cap d'Erquy, du Cap Fréhel, de la Côte de Granit Rose et à 15 minutes des plages.

## D'IMPORTANTS TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS

L'accès au camping se fait désormais par une borne de paiement par carte bancaire. La gestion des entrées, des sorties, des services et des paiements en sera facilitée toute l'année.

Pour rendre cela possible, de nombreux travaux ont été nécessaires :

- Installation d'un totem de paiement, d'une barrière levante et de boucles de détection,
- Mise en place de bordures, réalisation d'environ 500 m² d'enrobés,
- Remplacement de 4 bornes d'alimentation (eau et électricité),
- Pose de signalétique,
- Sécurisation de l'aire de services par la mise en place de blocs en béton.

Après la saison estivale, la réfection des sanitaires est envisagée, sans oublier le projet d'extension d'environ 10 emplacements. L'investissement est d'environ 54 000 €, subventionné à 70 %.

Fermé depuis la crise sanitaire et pour cause de travaux, le camping et l'aire de camping-cars de l'étang ont ouvert le lundi 29 juin 2020 pour accueillir les premiers touristes.

## Un tarif forfaitaire de 10 € appliqué par 24 heures qui comprend :

- l'emplacement pour 4 personnes maxi pour une tente ou caravane ou un camping-car,
- le branchement électrique,
- l'accès aux sanitaires et aux douches,
- l'accès au réseau WI-FI,
- l'accès à l'eau et à la vidange pour les camping-cars.

Un protocole sanitaire rigoureux garantit la propreté des lieux.

## DES CHIFFRES ENCOURAGEANTS POUR JUILLET ET AOÛT 2020

Pour le mois de juillet la fréquentation par rapport à 2019 est en en augmentation d'environ 20 %, en août d'environ 15%. Ces données confirment l'attractivité de notre camping, et plus généralement, de notre commune.

Retrouvez l'annuaire des professionnels de la communes sur le site internet :
**www.chatelaudren-plouagat.fr**

## Au Bio Cochon

L'histoire débute en 2000, lorsque Christophe et Marylise Le Tyrant s'installent au Rubernard, dans un élevage familial. Après un démarrage en culture conventionnelle, la ferme a évolué petit à petit et est désormais officiellement certifiée en Agriculture Biologique depuis février 2019.

### DE BONNES PRATIQUES POUR DE BONS PRODUITS...

« Au Bio Cochon » défend un mode de production qui respecte entièrement l'environnement, l'animal et l'éleveur. Les porcs sont nés, élevés et transformés à la ferme. Ils sont nourris avec des aliments non OGM produits en partie sur la ferme. Ils sont élevés sur paille dans un bâtiment entièrement ouvert.

### PLUS D'INFOS ET RÉSERVATIONS DE COLIS

**Au Bio Cochon**
2 Rubernard
Tél. : 06 22 08 18 79
aubiocochon@gmail.com
www.aubiococon.fr
Facebook : Au Bio Cochon

Les colis sont à retirer à la ferme le vendredi entre 10 h et 19h.

COMMERCES

# Ça bouge dans le bourg !

*Avec l'installation d'un nouveau fleuriste, la reprise de la supérette, et l'arrivée du marché nomade, le bourg de Châtelaudren retrouve ses commerces essentiels.*

## Cocci-Market

Sandrine et Michel l'Hotellier ont repris la supérette du centre-ville sous l'enseigne Cocci-Market.

Forts de leur expérience dans la grande distribution, le couple propose différents services : épicerie, produits frais et surgelés, un rayon bio, des fruits et légumes en provenance de producteurs locaux, un rayon vins, ainsi qu'une cave à bières.

Un service de livraison à domicile est également disponible.

### PLUS D'INFOS :

**Coccimarket**
5 Place de la République
Tél. : 09 81 19 79 08
Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12H45 et de 15H30 à 19h30, et le dimanche de 9h à 12h45.

## Fleurs du Méné

**Rémi et Frédéric Le Goff, et leur salariée Isabelle** ont ouvert cet été à Châtelaudren-Plouagat leur boutique de fleurs. Ils réalisent pour vous, avec goût et créativité, toutes vos compositions florales.

### PLUS D'INFOS :

**Fleurs du Méné, Artisan fleuriste**
4 place de la République
Tél. : 02 96 43 52 67
Ouvert du lundi au samedi de 9H à 19h30, et le dimanche de 9h à 13h.

## Marché Nomade

Un marché de producteur bio et local s'installe à Châtelaudren les 3e vendredi de chaque mois, sur la place de la poste à Châtelaudren de 16h à 19h.

*« Marché nomade est l'appellation d'un collectif de producteurs, artisans et revendeurs indépendants bio et/ou locaux réunis au sein d'une association loi 1901 basée à Trébry »*, précise Morgane Le Méhauté, présidente.

### INFOS ET COMMANDES :

**Marché Nomade**
www.marchenomade.fr

SANTÉ

# La Maison de Santé Pluridisciplinaire est opérationnelle

*Depuis le 6 juillet, l'ensemble des professionnels a intégré les nouveaux locaux situés au 9 Bis rue de la Mi-Route à Plouagat.*

Les derniers détails ayant été réglés, tous les professionnels de santé, qu'ils soient médicaux ou paramédicaux, sont désormais installés dans le nouveau bâtiment qui a été construit à leur intention par la municipalité et qu'ils louent selon la surface occupée.

Qu'ils soient **médecins, infirmiers, sage femme ou diététicienne**, chacun a trouvé ses marques et accueille sa patientèle dans les meilleures conditions. Chacun d'entre eux conserve son entité au sein de la structure avec un bail et un loyer. Seuls les locaux sont communs, avec une salle de réunion pouvant accueillir des conférences.

Une cellule est disponible pour accueillir en priorité un nouveau médecin et une extension est possible sur l'arrière du bâtiment.

AIDES

## Présentation du nouveau dispositif Coup de Pouce Vélo

*Et si on y allait à vélo ? Profitez de la fin de l'été pour vous remettre en selle, avec un prise en charge des frais de remise en état de votre vélo !*

alvéole
COUP DE POUCE VÉLO

### VOUS SOUHAITEZ RÉPARER OU FAIRE RÉPARER VOTRE VÉLO ?

Si vous possédez un vélo que vous n'utilisez pas car il est endommagé et vous n'avez jamais pris le temps de le réparer vous êtes au bon endroit ! Profitez de ce Coup de pouce vélo réparation pour remettre en circulation votre vélo et ainsi aller au travail ou faire vos courses.

L'État souhaite donner un coup de pouce à tous les propriétaires de vélo pour les encourager à utiliser leur vélo comme mode de déplacement, notamment en cette période de déconfinement. En effet, le vélo permet de respecter les mesures sanitaires de distanciation tout en étant respectueux de l'environnement.

Pour cela rien de plus simple : il suffit de vous rendre chez un des réparateurs ou ateliers d'auto-réparation référencés, faire réparer ou réparer vous-même votre vélo (dans le cadre d'un atelier d'auto-réparation), et une prime pouvant aller jusqu'à 50 €, par vélo, sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations qui concernent la réparation de votre vélo (pièces et main d'œuvre).

Cette réduction est réalisée dans le cadre du programme Alvéole à travers le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie

Du coté de Leff-Armor communauté, un questionnaire est proposé pour connaître votre pratique du vélo et vos attentes.

**PLUS D'INFOS :**
**Coup de Pouce Vélo**
www.coupdepoucevelo.fr

PORTAIL FAMILLE

## Un nouvel outil en ligne pour les inscriptions à la garderie, au restaurant scolaire et au transport

Accessible 7j/7, 24h /24, le Portail Familles est destiné à l'ensemble des familles ayant inscrit préalablement leurs enfants dans les écoles de la commune.

En quelques clics, les parents ont la possibilité d'effectuer des réservations pour les prestations périscolaires (garderie, restauration scolaire et transport scolaire).

Le Portail Famille permet :

- de consulter, compléter et modifier votre dossier administratif en ligne (coordonnées, renseignements concernant les enfants, les autorisations...).
- d'effectuer les réservations annuelles, ponctuelles, à la journée ou à la semaine, ou entre deux périodes de vacances scolaires.
- de partager des informations avec le Pôle Affaires scolaires de Châtelaudren-Plouagat.

**PLUS D'INFOS :**
**Portail famille**
https://chatelaudren-plouagat.belamiportailfamille.fr/

DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Le désherbage sans pescitide

*Vous vous êtes peut-être demandé à quoi servait cette drôle de machine qui sillonne depuis quelques semaines les rues de la commune ?*

Face à l'interdiction pour les collectivités locales d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber, la commune de Châtelaudren-Plouagat vient d'investir dans du matériel de désherbage alternatif, écologique et durable à l'eau chaude.

### PRINCIPE DU DÉSHERBAGE SANS PESTICIDE : LA GOUTTELETTE D'EAU CHAUDE

Aussi appelé désherbage à gouttelettes d'eau chaude voire désherbage vapeur, cette méthode permet de désherber de manière efficace et écologique car elle ne nécessite aucun pesticide, aucun additif. Le fonctionnement du désherbage à eau chaude est simple : l'eau est chauffée à 120 °C puis est pulvérisée sur les mauvaises herbes et ce, à basse pression.

La plante à traiter est alors touchée par un choc thermique qui éclate la partie chlorophyllienne (le processus de photosynthèse n'est plus possible). L'eau à l'état liquide bien qu'extrêmement chaude, investit la plante, brûle le collet puis fini par atteindre le système racinaire. Le nombre de passages sera limité à 3 à 4 par an.

Ce matériel permet également de réaliser du nettoyage à haute pression (200 bars) ainsi que de l'hydrocurage pour déboucher les canalisations.

### DU MATÉRIEL MADE IN BZH

Précurseur en matière de désherbage à l'eau chaude, Oeliatec est basée à Saint-Jacques-de-la-Lande à côté de Rennes.

### EN SAVOIR PLUS :

**OELIATEC** : solutions de déherbage à l'eau chaude
www.oeliatec.fr

VIE SCOLAIRE

# Retour sur la fin d'année scolaire

*Alors que les vacances d'été se termine, et que les élèves retrouvent le chemin de l'école, Mme Katell Parent, directrice de l'école publique, a fait le point sur la fin d'année scolaire 2019-2020 et le retour progressif à l'école.*

Depuis le confinement qui a débuté pour les élèves dès le vendredi 13 mars au soir, de nombreuses étapes ont eu lieu avant la reprise de tous les élèves le 22 juin.

Dans un premier temps, les enseignants et les élèves ont passé un peu de temps à trouver chacun de leur côté de nouveaux outils, de nouvelles habitudes, de nouveaux supports, afin de permettre à tous de recevoir, à distance, un enseignement satisfaisant tout en conservant une continuité pédagogique en lien avec ce qu'ils avaient fait auparavant et auraient dû faire en temps normal durant cette période. De nombreuses propositions très diverses ont ainsi vu le jour sur l'ensemble de l'école : mails, visioconférences, blog, padlet, courriers déposés dans les boîtes aux lettres, lieux de retrait, appels téléphoniques, espaces numériques de travail....

Puis a eu lieu une première étape vers le déconfinement. A partir du 18 mai, certains élèves ont ainsi pu revenir à l'école, en groupes restreints (pas plus de dix élèves) deux jours par semaine et en suivant un protocole sanitaire très strict. Les classes ont été réaménagées pour accueillir les élèves dans les conditions préconisées, les repas ont été pris dans les classes afin d'éviter tout brassage des élèves. Le travail à distance s'est poursuivi pour les élèves qui sont restés chez eux. Sur cette période, environ 60 % des élèves ont repris le chemin de l'école.

Ensuite, à partir du 22 juin, le retour à l'école ayant été annoncé obligatoire pour tous, les élèves ont repris pour la grande majorité, le chemin de l'école. Les classes ont à nouveau été réaménagées, la cantine rouverte. Jusqu'à la fin de l'année, un protocole allégé mais tout de même contraignant est mis en place. Les élèves poursuivent les gestes préalablement appris et les entrée-sorties, récréations et pause méridienne restent sur des lieux différents afin d'éviter un maximum de brassage entre les classes. Le travail à distance est interrompu, 90 % des élèves ont fait leur retour à l'école.

Je remercie la municipalité ainsi que l'équipe enseignante et tous les agents et autres acteurs de l'école qui ont permis ce retour progressif à l'école des enfants dans des conditions difficiles, contraignantes et un peu anxiogènes mais dont le travail quotidien a permis à chacun d'être rassuré et à tous les enfants d'être accueillis avec le sourire (bien que masqué !).

**La directrice**
Mme PARANT Katell

## Du nouveau dans les cours de récréation

Depuis la rentrée, les maternelles du site de Plouagat profitent d'un nouveau jeu extérieur et aux vacances de Toussaint, les élèves de cours élémentaire du site de Châtelaudren s'affronteront autour d'un circuit de billes. Le financement a été voté lors du budget communal.

## La rentrée 2020-2021

Lundi 1er septembre, les élèves ont fait leur leur rentrée. Mme Katel Parant, directrice, dirige 18 classes, 22 enseignants et près de 400 élèves.

**À Plouagat :** 12 classes et 2 nouvelles enseignantes, Mme Marie Michaux et Victoria Gouriou en classe de CM2.

**À Châtelaudren :** 6 classes dont 2 bilingues (34 enfants du PS au CE1). Mme Florence Lanne remplace Thibaut Josset et Marion Gueunneuggues.

Plus de 30 agents sont au service de nos enfants durant le temps scolaire ou périscolaire. L'école accueille également Mme Lydia Lemoine, responsable de la garderie à Châtelaudren. La garderie de Plouagat reste dirigée par Mme Nadine Malargé.

## Associations

**APAEP - Association Plouagatine des Amis de l'Ecole Publique :** créé par les parents d'élèves ayant à cœur de faire vivre l'école. Président : Jérôme Perais

**Div yezh Kastellaodren-Plagad :** Association pour développer la filière bilingue à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat. Coprésidentes : Aurélie DAVID et Lila BOUGEARD

**Amicale laïque de Châtelaudren :** Association de parents d'élèves de l'école de Châtelaudren Présidente : Sandrine Le Cozler

Les associations financent les activités des enfants grâce aux recettes des différentes opérations ou manifestations, et aux subventions de la commune.

CCAS

## Un registre nominatif pour les personnes vulnerables

Mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels par le Centre Communal d'Action Sociale, le registre nominatif des personnes vulnérables est un dispositif dont le but est d'aider les personnes fragiles en cas de besoin.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Toute personne isolée, fragilisée par l'âge, un handicap ou un mode de vie. Il peut s'agir de vous, de l'un de vos parents, vos voisins ou amis.

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le registre nominatif des personnes vulnérables a été mis en place par le CCAS sous la responsabilité du Maire dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, relogements d'urgences...) conformément au décret n°2004-926 du 1er septembre 2004.

### EN PRATIQUE

Vous voulez vous inscrire sur le registre nominatif ou inscrire un proche ? Il convient simplement de contacter la mairie qui vous proposera de compléter un bulletin d'inscription. L'inscription se fait sur la base du volontariat.

Pour les inscrits, une vigilance particulière est opérée lors du risque et après, selon les besoins. Un suivi régulier est effectué par le CCAS : contact téléphonique, visite à domicile, activation des réseaux de proximité (service de soins infirmiers à domicile, portage de repas à domicile, associations prestataires d'aide à domicile).

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune:
**www.chatelaudren-plouagat.fr**

NOS EHPAD

# Point de situation dans les Résidences du Leff & Guy Maros

*Avec la crise d coronavirus et l'élection du nouveau conseil municipal, le moment est venu de faire le point sur la situation dans les EHPAD de Châtelaudren-Plouagat.*

Les deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de la Commune sont présidés par M. Olivier Boissière, Maire de la Commune Nouvelle et les membres du Conseil d'Administration. Mme Sophie Le Bonhomme, est la nouvelle adjointe en charge de la Gestion et l'Administration des EHPAD ainsi que des relations avec le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Les EHPAD sont gérés par M. Philippe Botherel, Directeur. Mme Maryne Breton, adjointe à la direction à l'EHPAD de Châtelaudren, succède à Mme Anaelle Baron qui a cessé ses fonctions après une collaboration très appréciée.

### AUCUN CAS DE COVID19 DANS LES EHPAD DE LA COMMUNE

Il convient bien sûr de revenir sur la période sanitaire compliquée que les résidents, personnels et familles, ont subie suite à l'apparition du COVID 19 et au confinement qui est intervenu. Fort heureusement, grâce aux mesures sanitaires mises en place et à l'investissement de tous, aucun cas n'a été recensé dans nos deux établissements.

### UN TEMPS ENCADRÉES, LES VISITES ONT REPRIS NORMALEMENT

Cette période, éprouvante pour tous, est pour l'instant derrière nous, en espérant tous fortement qu'elle le reste. Aussi, lors des visites à nos aînés, et pour que celles-ci puissent perdurer, les règles sanitaires doivent être scrupuleusement respectées - notamment le port du masque - pendant toute la durée de la visite (y compris dans les chambres) car le virus est toujours présent autour de nous. La santé est un bien précieux qu'il faut préserver. Mettons, autant que faire se peut, tout en œuvre pour protéger les personnes les plus vulnérables et les personnels ceci afin d'éviter un nouveau confinement.

## Annulation d'évènements

Cette année exceptionnellement, vu le contexte sanitaire et les recommandations données quant à l'organisation de manifestations collectives, la Fête Champêtre organisée à l'EHPAD de Plouagat ne pourra pas avoir lieu, de même que le repas du 11 novembre et la distribution de colis.

REBOISEMENT

# 3 ha de nouvelles plantations

*Le périmètre de protection du captage d'eau de Kermilin atteint désormais près de 20 ha.*

Le 6 Juin 2020, en présence des élus communaux, des financeurs et du maître d'ouvrage, a eu lieu la réception du boisement sur le site de captage d'eau de Kermilin. D'une surface de 3 Hectares, ces nouvelles plantations sont composées de 500 chataigniers, 1 300 hêtres et 2 500 épicéas.

## Le Calvaire de la rue Pasteur

Retiré pendant quelques semaines pour rénovation, le calvaire de la rue Pasteur a retrouvé son emplacement d'origine durant l'été.

## Le programme de voirie

La société EUROVIA a démarré l'enrobage des routes du programme voirie 2020 le 26 août, la partie urbaine sera traitée à partir du 31 août. La totalité des travaux sera terminée le 3 octobre. Voici le détail des rues concernées par le programme :

- La Venelle du Quinquis
- Kerbarbo
- Les Pigeons
- Guernonio
- Le Rumeur
- Le Lezhouarn
- La Villeneuve-Perret
- Le parking de l'étang de Poneden
- Les trottoirs de la rue Saint-Gilles, de la rue Neuve, voir si possible ceux de de la rue de la Corderie

## Fin des travaux dans la rue des Écoles

En dehors de la signalétique et des marquages au sol, Les travaux de la rue des Écoles sont achevés.

## Démarrage des travaux de sécurisation de la rue de Guingamp

Les travaux de sécurisation de la rue de Guingamp doivent démarrer la deuxième quinzaine de septembre, pour une durée d'un mois.

L'entreprise SPTP qui a obtenu le marché va demander aux riverains dont la haie empiète sur le trottoir de la tailler en limite de propriété. Pendant la durée du chantier, la circulation sera alternée, sauf durant la réalisation du plateau surélevé où elle sera arrêtée pendant quelques jours.

HABITAT

# Les règles d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, **il faut déposer une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux**. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme.

## DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui est exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour :

**L'extension d'un bâtiment existant :**

- Extension, agrandissement de la construction existante, surélévation, création d'une véranda en fonction de la surface a réaliser.

**Les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment :**

- Création d'une ouverture (porte, fenêtre...)
- Changement d'une porte, d'une fenêtre ou d'un velux.
- Changement des volets (matériau, forme ou couleur).
- Changement de la toiture.
- Transformation d'un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie. La modification de l'aspect extérieur comme la pose d'une fenêtre, par exemple, est également soumise à une DP.
- Ravalement de façade, peinture extérieure des portes et fenêtres : si le bâtiment que vous ravalez est situé dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière ZPPAUP / AVAP / site patrimonial remarquable, ce qui est le cas pour la commune déléguée de Châtelaudren. C'est aussi le cas, si le bâtiment est situé dans un périmètre de la commune où les travaux de ravalement sont soumis à autorisation par décision du conseil municipal.

**La construction d'une piscine ou l'installation d'une piscine hors sol.**

**Les nouvelles constructions indépendantes du bâtiment d'habitation :**

- Abri de jardin, barbecue, carport, garage

**L'installation d'une clôture :**

Une clôture peut être constituée d'un mur, d'une haie végétale, de grillage, de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments. Le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans certains secteurs :

- Secteur délimité par le plan local d'urbanisme,
- Commune ou partie de commune où le conseil municipal à décidé de soumettre les murs à déclaration,
- Périmètre d'un site patrimonial remarquable (ZPPAUP/AVAP), pour la commune déléguée de Châtelaudren,
- Abords des monuments historiques

**Le changement de destination d'un bâtiment :**

Il consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Cette autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ou un changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Un permis de construire est exigé pour :

- la construction d'une maison individuelle. Le recours à un architecte est obligatoire si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m².
- l'agrandissement d'une maison d'habitation (plan local d'urbanisme (PLU)

## PERMIS MODIFICATIF D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER

Il peut être demandé pour :

- modifier l'aspect extérieur d'une construction (exemple : changement de façade),
- réduire ou augmenter l'emprise au sol de la construction ou la surface de plancher,
- modifier la transformation d'usage d'une partie des locaux.

Lorsque ces modifications sont plus importantes (exemple : lorsqu'elles concernent un changement profond de l'implantation du projet ou de son volume), un nouveau permis de construire ou d'aménager doit être demandé.

## PERMIS D'AMÉNAGER

Cette autorisation d'urbanisme permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain. Il concerne, par exemple, la création d'un lotissement, d'un camping ou d'aires de stationnement. Les opérations soumises à cette autorisation peuvent varier si votre projet est situé dans le périmètre d'un secteur sauvegardé, dans un espace remarquable ou dans un milieu littoral à préserver.

## PERMIS DE DÉMOLIR

Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction relevant d'une protection particulière ou située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager

- Commune où le conseil municipal a instauré ce permis
- Périmètre d'un site patrimonial remarquable classé, (AVAP / Zppaup) abords des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (commune déléguée de Châtelaudren).
- Périmètre d'une opération de restauration immobilière

## Commune déléguée de Châtelaudren : secteur protégé et sauvegardé

**Les terrains situés à proximité d'un bâtiment classé Monument historique ou situés sur un site protégé ou en secteur sauvegardé obéissent à des règles d'urbanisme spécifiques.**
Toute demande de permis de construire, de déclaration préalable de travaux (DP) de permis de démolir etc. déposée, est soumise à l'instruction du service des droits du sol (ADS) mais aussi obligatoirement soumise à l'avis de architecte des Bâtiments de France (ABF) qui au regard des documents élaborés (AVAP / ZPPAUP / SPR), vérifie la conformité du projet soit en acceptant, soit en refusant soit sans en appliquant des prescriptions. **Cette obligation permet de préserver la qualité architecturale, urbaine et paysagère de Châtelaudren et de conserver le label « Petite cité de caractère »**, site patrimonial remarquable, et notre attractivité commerciale.
Si votre terrain, votre habitation est concernée, vous devez alors vous conformer à ces règles d'urbanisme afin de favoriser l'insertion harmonieuse de votre construction dans son environnement.

# Dossiers d'urbanisme du 1er juin au 15 août 2020

| NOM | ADRESSE | OBJET |
|---|---|---|
| **DÉCLARATION PRÉALABLE DÉPOSÉES** | | |
| Mr MZE-MADI Ahamed | 27 rue du Clos Maréchal | Pose d'une clôture |
| EDF-ENR (69) | 3 rue du Gal Leclerc | Pose de panneaux photovoltaïques |
| Mme HELARY Elodie | 4 Côte des Epinettes | Ouverture et création d'une fenêtre |
| Mr GASPAR TEIXERA Manuel | 7 rue du Clos Maréchal | Pose clôture |
| Mr TANGUY Pierre Yves | 4 place du Gal de Gaulle | Peinture menuiseries |
| Mr ZIEGLER Boris | 13 rue du Gal Leclerc | Changement de menuiseries |
| Mr BRIAND Michel | 14 rue des Promenades | remplacement clôture |
| Leff Armor Communauté | 31 rue de la gare | Changement de Totem |
| SCI PENNTI | 6 rue des Ecoles | Création vélux et changement de fenêtres |
| Mr BOIZARD Pierre | 17 Kerny | Pose de panneaux photovoltaïques |
| Mr LE MOIGNE Colin | 27 rue de Mississipi | Ajout de fenêtres de toit |
| SCI MARPASBEN | 20 rue de Mississipi | Remplacement menuiseries +couv +tabat. |
| SCI MARPASBEN | 20 rue de Mississipi | Création d'un garage monopente |
| Mr JULOU Alain | 20 rue de Roscorlet | Pose d'une clôture |
| **DÉCLARATION PRÉALABLE ACCORDÉES** | | |
| SAS CHLOLICE | 5 place de la république | Rénovation peintures du RDC |
| Mme BARBEREAU Véronique | 2 rue Aribart | Changements de fenêtres |
| Mr LE BLANC Olivier | 39 rue Pasteur | Remplacement porte d'entrée |
| Mr LAMOUR Corentin | 4 Bodandiec | Réaménagement et extension habitation |
| Mr LADROUE Frédéric | 30 bis rue de la Gare | Remplacement clotûre |
| Mr et Mme CHARLES | 12A Côte aux Goupils | Création ouverture et abri jardin |
| Mr REBOUX Frédéric | 9 rue du Clos Maréchal | Abattage de deux arbres |
| Construction Bois EMG | ZA de Fournello | Réno toiture et pose panneaux photov.. |
| Mr COLLET James | 3 Kergolio | Construction abri de jardin |
| Mr HENRY Yann | 3 rue de l'Amourette | Changement de portail |
| Mr HAMON Pierre-Ange | 9 rue de la Mi-Route | Changement de destination |
| Mme HELARY Elodie | 4 Côte des Epinettes | Ouverture et création d'une fenêtre |
| Leff Armor Communauté | 31 rue de la gare | Changement de Totem |
| **PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS** | | |
| Mr CATTOIRE Stéphane | Kerlée les Fontaines | Extension maison d'habitation |
| Mr BERNARD Florian | Kerascouët | Extension maison d'habitation |
| Mr et Mme JOALLAND Pascal | 26 rue Berthou | Extension maison d'habitation |
| SCI L'ENVOL | Rue de Saint Brieuc | Construction de 2 maisons individuelles |
| **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS** | | |
| Mme LE BACQUER Marcelle | 1 Venelle du Roc | Réhabilitation de la charpente+couverture |
| EARL RUBERNANRD | Rubernard | Construction d'un hangar agricole |
| Mr CONNEN Loic | 5 rue de la Gare | Construction d'une maison individuelle |
| SCI DE LA CHAPELLE | Rue du Clos Maréchal | Construction d'un bâtiment artisanal avec |
| AEPEC Ecole Ste Thérèse | 11 Côte aux Goupils | Extension de l'école |
| Mr ROLLAND et Mme LE MENER | 5 La ville Neuve | Extension maison d'habitation |
| Mr LE VAILLANT Bertrand | 47 chemin de Kerdanet | Extension maison d'habitation et clôture |
| Mr Jacques MORO | 26 La rue Neuve | Construction abri bois |
| SCI La Chapelle | Rue du Clos Maréchal | Bâtiment artisanal |

TROMBINOSCOPE

# Le nouveau conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat

## Le Maire

**OLIVIER BOISSIÈRE**

Maire de Châtelaudren-Plouagat

## Les Maires délégués

**PATRICK MARTIN**

Maire délégué de Plouagat

Maire adjoint : Administration générale / Ressources humaines / Finances

**JEAN-PAUL LE VAILLANT**

Maire délégué de Châtelaudren

Conseiller communautaire

## Les adjoint(e)s et conseillers délégués

**NAÏS SILVANT**

Maire Adjointe : Affaires culturelles / Affaires sociales et solidarités,

Conseillère communautaire

**DANIEL TURBAN**

Maire Adjoint : Services techniques, Travaux, Voirie, réseaux, Zones Artisanales, Bâtiments communaux, PMR, Signalétique, Numérotation postale

Conseiller communautaire suppléant

**SOPHIE LE BONHOMME**

Maire Adjointe : Gestion et administration des EHPAD Relations avec le SIAD et la SAAD (LAC)

Conseillère communautaire suppléante

**SYLVIE MÉVEL-RAULT**

Maire Adjointe : Affaires périscolaires (garderie, restauration, transport) Relations avec les ALSH (LAC) et le collège

**PATRICE BÉROT**

Maire Adjoint : Information et Communication / Développement commercial, Tourisme, Patrimoine / Urbanisme /

Délégué aux « Petites Cités de Caractère »

**MONIQUE LORANT**

Maire Adjointe : Affaires scolaires / Vie associative et locale (fêtes, animations cérémonies, gestion salles communales)

Conseillère communautaire

**PATRICK SOLO**

État civil (unions et police funéraire, cimetières) / Élections / Développement sportif

Conseiller communautaire
Conseiller communautaire Jeunesse (CMJ)

**JEAN-MICHEL LE PILLOUER**

Adjoint au maire délégué de Plouagat : Environnement (boisements, espaces verts, fleurissement et agriculture)

**THIBAULT LE PROVOST**

Conseiller délégué en charge du bulletin municipal

## Les conseillers municipaux

**VÉRONIQUE COSSON**
Conseillère municipale
Conseillère communautaire

**YVES LARRIVEN**
Conseiller municipal

**SOPHIE PHILIPPE**
Conseillère municipale

**YVES BRAULT**
Conseiller municipal

**ALEXANDRA LE BRETON**
Conseillère municipale

**PASCAL LE GUILLOUX**
Conseiller municipal

**ALINE LE ROY**
Conseillère municipale

**JÉRÔME PÉRAIS**
Conseiller municipal

**ISABELLE GOURIOU**
Conseillère municipale

**JACQUES MORO**
Conseiller municipal

**JANICK MADELAINE**
Conseiller municipal

**ALAIN TRÉPARD**
Conseiller municipal

**ROZENN JOUAN**
Conseillère municipale

**CHIRSTOPHE CLAVIEN**
Conseiller municipal

**GINETTE LE CREURER**
Conseillère municipale

**GÉRALDINE LE LAY**
Conseillère municipale

**ISABELLE LE CHANU**
Conseillère municipale

# Comptes-rendus

## Conseil Municipal du 3 juillet 2020

**Etaient Présents :** BOISSIERE Olivier, SILVANT Naïs, MARTIN Patrick, MEVEL-RAULT Sylvie, LE VAILLANT Jean-Paul, LORANT Monique, SOLO Patrick, TURBAN Daniel, LE BONHOMME Sophie, BEROT Patrice, LE CREURER Ginette, LARRIVEN Yves, LE LAY Géraldine, LE PILLOUER Jean-Michel, LE PROVOST Thibault, JOUAN Rozenn, TREPARD Alain, MADELEINE Janick, MORO Jacques, LE BRETON Alexandra, LE GUILLOUX Pascal, GOURIOU Isabelle, PERAIS Jérôme, LE CHANU Isabelle, CLAVIEN Christophe, PHILIPPE Sophie, BRAULT Yves

**Absentes excusées :** LE ROY Aline, COSSON Véronique

**Secrétaire de Séance :** Naïs SILVANT

**Procuration :** Aline LE ROY donne pouvoir à Isabelle LE CHANU

### 1. CCAS

Le Conseil municipal décide de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

### 2. RÈGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur du Conseil municipal est adopté à l'unanimité, il est consultable en mairie.

### 3. FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus est adopté.

La prise en charge se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

### 4. ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE DELEGUÉ DE PLOUAGAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :

- de supprimer la fonction de conseiller municipal délégué à l'Environnement (boisements, espaces verts, fleurissement et agriculture) et des chemins d'exploitation et sentiers de randonnée,
- de fixer à 1 le nombre d'adjoint au Maire délégué de Plouagat.

M. Jean-Michel LE PILLOUER est élu adjoint au maire délégué de Plouagat, en charge de l'Environnement (boisements, espaces verts, fleurissement et agriculture) et des chemins d'exploitation et sentiers de randonnée par 26 voix et 2 bulletins blancs.

### 5. INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :

- D'approuver les indemnités de fonction au Maire, aux Maires délégués, aux Maires adjoints, aux Conseillers municipaux délégués et aux Conseillers municipaux dans les conditions précisées en réunion.

### 6. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de proposer la liste des contribuables suivants pour être commissaire titulaire et suppléant de la commission communale des impôts directs.

| | Titulaires | Suppléants |
|---|---|---|
| 1 | MARTIN Patrick | LORANT née CORBEL Monique |
| 2 | BEROT Patrice | LE BONHOMME Sophie |
| 3 | TURBAN Daniel | TRÉPARD Alain |
| 4 | LE VAILLANT Jean-Paul | MORO Jacques |
| 5 | MADELAINE Janick | GOURIOU Iswabelle |
| 6 | LE GUILLOUX Pascal | PHILIPPE Sophie |
| 7 | LARRIVEN Yves | PERAIS Jérôme |
| 8 | LE CHANU Isabelle | CLAVIEN Christophe |
| 9 | SOLO Patrick | SILVANT Naïs |
| 10 | BRAULT Yves | MEVEL-RAULT Sylvie |
| 11 | LE CREURER née LE PENNEC Ginette | LE LAY née ANDRE Géraldine |
| 12 | COSSON née LE BOURVA Véronique | LE BRETON née KEROMEST Alexandra |
| 13 | LE PILLOUER Jean-Michel | JOUAN née LE MOINE Rozenn |
| 14 | CONNEN Gilles | LE PROVOST Thibault |
| 15 | HERVE née QUETTIER Roselyne | LE ROY Aline |
| 16 | BOUDER Laurent | LE MAOUT Jean-Louis |

### 7. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- INDIQUE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 03 juillet 2020,
- AUTORISE Mr Le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis,
- DIT que le dispositif du RIFSEEP et, par conséquent la présente délibération, sont applicables aux cadres d'emploi dont les corps de référence sont parus en annexes des arrêtés ministériels pris en application du décret N° 2014-513 du 20/05/2014,
- DIT que la ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence ;
- PRÉCISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### 8. CREATION DE POSTES

Suite à la mise en disponibilité à sa demande de la rédactrice en charge de l'urbanisme, au départ en retraite de 2 agents des services techniques des espaces verts, tous deux agents de maîtrise principal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De créer 1 poste d'adjoint administratif, 1 poste d'adjoint technique et 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,

Une fois les recrutements effectués, les postes non pourvus (rédacteur, et les 3 postes d'agent de maîtrise principal) seront supprimés du tableau des effectifs après passage en comité technique.

### 9. MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Dans le cadre de la mise à disposition de locaux communaux sur Plouagat à l'association Intersport du Leff, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à signer la convention.

### 10. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ELEVES RESIDANT A SAINT-JEAN-KERDANIEL ET BRINGOLO

Depuis la rentrée scolaire 2019/2020, l'école publique de Châtelaudren-Plouagat accueille 57 élèves domiciliés à Saint Jean Kerdaniel et 22 élèves domiciliés à Bringolo.

Comme chaque année, la commune de Châtelaudren-Plouagat recouvre auprès des communes de résidence de ces élèves extérieurs les frais de scolarité.

Le montant de la participation des communes est calculé sur la base du coût moyen annuel d'un élève sur l'année civile 2019.

Le coût s'élève à 1 230.29€ par élève scolarisé en maternelle, et 309.18€ pour les

élèves scolarisés en classe élémentaire.

Soit une participation pour St Jean Kerdaniel de 42 670.94€ et une participation pour Bringolo de 16 934.15€

### 11. CLASSES BILINGUES - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 - PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ÉLÈVES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT -

9 élèves résidant dans des communes extérieures sont scolarisés en classe bilingue à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat.

Conformément à l'article L.212-8 du code de l'éducation, « lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence... pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires... »

Pour l'année 2019-2020, le coût estimé d'un élève scolarisé en classe bilingue s'élève à 800.86€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le valider le coût moyen de 800.86 € d'un élève scolarisé en classe bilingue à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat en 2019 – 2020 et autorise l'émission d'un titre de recette auprès des communes de :

| Commune | Élèves | Montant |
|---|---|---|
| Lanrodec | 2 | 1 601.72 |
| Bringolo | 1 | 800.86 |
| Saint-Jean-Kerdaniel | 4 | 3 203.44 |
| St Fiacre | 2 | 1 601.72 |

### 12. ACHAT DE CLÉS USB

Un accord de principe a été trouvé entre les communes de Bringolo et de Saint-Jean-Kerdaniel pour que chacune d'entre elle participe financièrement à l'achat des clés USB offertes à chaque élève de classe de CM2 en fin d'année scolaire au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles élémentaires de Châtelaudren-Plouagat,

Le coût d'une clé USB est 9,85€.

### 13. PROGRAMME VOIRIE 2020

Une consultation des entreprises a été lancée en procédure adaptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier le marché de travaux « programme voirie 2020 » à l'entreprise Eurovia pour un montant de 215 976,40€ HT option comprise.

### 14. TRAVAUX : RUE RUPEROU & STADE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote S. Le Bonhomme et J. Moro), le projet d'éclairage public consistant en la modification et l'extension du réseau d'éclairage de la rue Rupérou et du Stade de Plouagat, présenté par le SDE 22.

La commune participera pour 933,34€, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

### 15. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

- Portion des Ervengos, ZA de Fournello, cadastré F n°1406, pour une superficie totale de 49 a 96 ca.
- 5, La Grand Rue, cadastré B n°482, pour une superficie totale de 77ca.
- 8, Rue du Clos Maréchal, cadastré C n°2153, pour une superficie totale de 7a 54ca.
- 37 Lieu dit « CHRIST », cadastré B n°131-2070, pour une superficie totale de 12a 19ca.

La commune décide de ne pas préempter.

### 16. DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UN DÉLAISSÉ COMMUNAL - MOGOERO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à engager :

- La procédure de déclassement de la parcelle cadastrée A n°212 et 213,
- Toutes les démarches administratives dans l'objectif de céder ce délaissé.

### 17. CESSION D'UNE PARTIE ESPACE BOISÉ COMMUNAL C 2072 - LOTISSEMENT COMMUNAL DE PONEDEN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, la cession à M COSSON Jacky et Mme HERY Cécile, d'une partie d'espace boisé communal jouxtant leur propriété, situé dans le lotissement communal de Poneden, cadastré C n° 2072.

France domaine a évalué ce terrain à 0,60 € HT du m².

M COSSON Jacky et Mme HERY Cécile s'engagent à prendre en charge tous les frais de procédure.

## Conseil Municipal du 10 juillet 2020

**Etaient Présents :** BOISSIERE Olivier, MARTIN Patrick, MEVEL-RAULT Sylvie, LE VAILLANT Jean-Paul, LORANT Monique, SOLO Patrick, TURBAN Daniel, LE BONHOMME Sophie, LE CREURER Ginette, LARRIVEN Yves, LE LAY Géraldine, LE PILLOUER Jean-Michel, TREPARD Alain, MADELEINE Janick, MORO Jacques, LE BRETON Alexandra, LE GUILLOUX Pascal, GOURIOU Isabelle, PERAIS Jérôme, LE CHANU Isabelle, CLAVIEN Christophe, PHILIPPE Sophie, BRAULT Yves, LE ROY Aline

**Absents excusés :** COSSON Véronique, LE PROVOST Thibault

**Secrétaire de Séance :** Patrick MARTIN

**Procuration :** Naïs SILVANT donne pouvoir à Jean-Michel LE PILLOUER, Patrice BEROT donne pouvoir à Jean-Paul LE VAILLANT, Rozenn JOUAN donne pouvoir à Jérôme PERAIS

**Compte-rendu des réunions de Conseil municipal des 28 mai et 3 juillet 2020 :** les compte-rendu de ces réunions sont validés à l'unanimité des membres présents à ces Conseils municipaux.

### 1. ÉLECTIONS SÉNATORIALES : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Il est rappelé que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020 à Saint-Brieuc et qu'il y a lieu de délibérer conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Avant l'ouverture du scrutin, Mr le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée pour les élections sénatoriales :

Liste « Olivier BOISSIERE »

**Les délégués :**

BOISSIERE Olivier, Maire, MEVEL-RAULT Sylvie, Adjointe au Maire, MARTIN Patrick, Adjoint au Maire, LORANT Monique, Adjointe au Maire, BEROT Patrice, Adjoint au Maire, LE BONHOMME Sophie, Adjointe au Maire, SOLO Patrick, Adjoint au Maire, LE LAY Géraldine, Conseillère municipale, TURBAN Daniel, Adjoint au Maire, LE BRETON Alexandra, Conseillère municipale, LARRIVEN Yves, Conseiller municipal, PHILIPPE Sophie, Conseillère municipale, LE PILLOUER Jean-Michel, Adjoint au Maire délégué de Plouagat, LE CHANU Isabelle, Conseillère municipal, LE GUILLOUX Pascal, Conseiller municipal,

**Les suppléants :**

LE CREURER Ginette, Conseillère municipale, PERAIS Jérôme, Conseiller municipal, LE ROY Aline, Conseillère municipale, TREPARD Alain, Conseiller municipal, GOURIOU Isabelle, Conseillère municipale

**Résultat de l'élection des délégués et suppléants :**

Nombre de votants : 27,
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de votes blancs : 2
Liste Olivier Boissière : 24

La liste présentée par Olivier BOISSIERE est déclarée élue.

### 2. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Bien situé 20 rue de Mississipi, cadastré C n°2233-2234-2237-2305 pour une superficie totale de 10a 33ca.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

## État civil de juin à août 2020

**NAISSANCES**

**Jean LE GOUX,**
52, Kermorvan

**Romy DURAND**
27, rue de Parc Braz

**Victor PERRO**
29, Pont Es Cailles

**Ely FABER**
Le Clos Du Pont

**Ewann BOSCHER**
15, rue de Mississipi

**Nina-Rose LE MERCIER NICOLAS**
3, Les 5 croix

**Halna ARONDEL DE HAYES RENE**
24, rue de la Gare

**Naël RUBIO**
3, rue Berthou

**Maxence TRICOT**
9bis, rue Aribart

**DÉCÈS :**

**Christiane BROUTET née CAM**,
72 ans, rue de Parc Braz

**Bernard LE PARC**,
76 ans, imp. du Clos Audren

**Roger JOUAN**,
84 ans, rue de Quintin

**Irène COSSON née BOCQUEHO**,
86 ans, Le Minguen

**Patrick MELIN**,
73 ans, rue de Roscorlet

**Elise DURAND née COLLET**,
63 ans, résidence des Peupliers

**Marcel THORAVAL**,
90 ans, Rubourgeois

**Marie GODEC née LE FEVRE**,
96 ans, EHPAD Guy Maros

**Suzanne RANO née LE VELER**,
91 ans, EHPAD Guy Maros

**Joseph OGER**,
92 ans, Kerlée les Fontaines

**Jacques MOAL**,
77 ans, rue de Parc Braz

**Pierre BOUTIN**,
92 ans, rue du Claudren.

**Magali LE GRENEUR née LE MENER**, 64 ans, Le Cochédo

**Lionel CADIOU,**
42 ans, Le Moulin Neuf

**Michèle COROUGE**,
77 ans, la Rue Neuve

PRATIQUE

# À la gare, des trains quotidiens vers St-Brieuc et Lannion

Notre gare est peu connue, et pourtant tellement pratique ! En choisissant le train, les habitants de Châtelaudren-Plougat s'assurent de limiter leur empreinte écologique et d'offrir un peu de répit à notre planète. Que ce soit pour se rendre au lycée ou au travail, utiliser le train permet d'optimiser de notre temps. En empruntant le TER au départ de notre commune à 7H58, vous arrivez en gare de Saint-Brieuc à 8H08 soit 10 minutes de trajet.

Pour un trajet entre Châtelaudren-Plouagat et Saint-Brieuc, l'abonnement mensuel coûte 49,70 €, et souvent, une aide employeur est octroyée. Au-delà du côté pratique, l'utilisation du train comme moyen de transport au quotidien crée du lien social car l'équipe est sympathique et, en cas d'incident, un covoiturage est mis en place ! Alors pour que le train continue de s'arrêter en gare, utilisons-le !

BREIZHGO

*Le réseau de transport public 100 % Bretagne*

**LES HORAIRES DES LIGNES :**
https://tinyurl.com/TER22170

VOS SERVICES

## Services administratifs

**Mairie déléguée de Plouagat**
Tél. : 02 96 74 10 84
Accueil le mardi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
le mercredi et le samedi de 9h à 12h

**Mairie déléguée de Châtelaudren**
Tél. : 02 96 74 10 38
Accueil le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
le mercredi de 9h à 12h30.

**Service de l'urbanisme :**
Tel : 02 96 74 27 38

## La Poste

**À Châtelaudren :** Place Saint-Vincent,
Ouvert lundi et samedi de 9h à 12h,
et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**À Plouagat :** Le Bourg,
Ouvert du lundi au vendredi,
le matin de 10h à 12h25.

## Médiathèque Parenthèse

38 La Grand Rue,
22170 Châtelaudren-Plouagat
Téléphone : **02 96 79 56 00**

Ouvert en période scolaire
le lundi et le vendredi de 17h à 19h,
le mercredi de 14h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h. Hors période scolaire le mercredi de 14h à 19h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

L'espace multimédia est en accès libre sous réserve d'être inscrit à la médiathèque.

## Secours populaire

Accueil : Rue du Val,
22170 Châtelaudren-Plouagat
Tel. : **02 96 79 77 61**

Ouvert lundi et mardi de 9h à 12h,
mercredi de 9h30 à 12h, et les 1er et 3e samedi après-midi chaque mois.

## Les Journées européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre

Le thème des Journée Européennes du Patrimoine cette année est « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ! ».

### AU PROGRAMME :

- Visite gratuite de la **Chapelle Notre-Dame-du-Tertre** de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h.

## Les inscriptions à la médiathèque pour la saison 2020-2021 sont ouvertes

En raison de la situation actuelle, les prochaines expositions et les vernissages sont supendus pour une durée indéterminée. Plusieurs projets sont à l'étude afin de maintenir l'accès à la culture essentielle pour tous. Nous espérons pouvoir vous donner rendez-vous prochainement afin de découvrir nos talentueux artistes locaux. En attendant, **la médiathèque a rouvert ses portes le lundi 24 août** et les inscriptions pour la saison 2020-2021 sont ouvertes.

## Le forum des Associations le 12 septembre à Boquého

Comme chaque année au début de mois de septembre, les forums des associations auront lieu. C'est l'occasion de rencontrer, découvrir, s'inscrire et s'engager dans le milieu associatif.

### LES DATES À RETENIR :

- **Samedi 5 septembre** à la salle de l'Hermine de Plouha de 10h à 17h.
- **Samedi 12 septembre** à la salle des Fêtes de Boquého de 10h à 16h.

## Permanences de vaccination de la grippe

La campagne de vaccination pour la grippe saisonnière débute en octobre. Venez sans rendez-vous avec :

- Votre vaccin
- Votre carte vitale
- Votre masque
- Votre coupon de vaccination envoyé par la CPAM/MSA, ou une ordonnance du médecin

### PERMANENCES LES LUNDIS EN OCTOBRE ET NOVEMBRE :

- les **12, 19 et 26 octobre, 2, 9 et 16 novembre** de 11h à 12h au 6, place du Général de Gaulle à Châtelaudren (Local du Pôle de santé en face du CMB) tenue par les infirmiers et infirmières du secteur..
- les **19 et 26 octobre, 2 et 9 novembre**, de 17h à 18h30 dans les cabinets infirmiers du territoire.

## Vente de livres à la médiathèque

**Samedi 19 septembre de 10h à 12h et de 14h à 18h**, une vente de de livres est organisée à l'ancienne bibliothèque de Châtelaudren, et à la médiathèque Parenthèse de Plouagat.C'est l'occasion de dénicher romans et ouvrage pour compléter votre collection.

## La nouvelle saison de l'Université du Temps Libre

Suspendues puis arrêtées définitivement pour la saion 2019-2020 en raison de la situation sanitaire, **les activités de l'Université du Temps Libre (UTL) devraient reprendre très prochainement, avec de nombreux nouveaux projets, la reprise des ateliers, des conférences et des sorties.** Avec près de 450 adhérents, l'Université du Temps Libre du Pays de Châtelaudren-Plouagat, est une association ouverte à tous, qui propose aux personnes curieuses d'esprit d'enrichir leurs connaissances, de rester en éveil face aux nouvelles technologies, de se distraire, de voyager, de nouer de nouveaux contacts, de nouvelles amitiés.

Des permanences pour les inscription auront lieu **les 14 et 21 septembre** à la mairie de Châtelaudren.

À CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

# Je soutiens

## MES COMMERÇANTS, PRODUCTEURS & ARTISANS LOCAUX

# JE CONSOMME LOCAL !

Châtelaudren - Plouagat

WWW.CHATELAUDREN-PLOUAGAT.FR